



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 16 octobre 2019

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 16 octobre 2019 à la salle Wallace de la susdite MRC.

Sont présents :

Bernard Marion	Préfet	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Simon Madore	maire	Coaticook (V)
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)
Françoise Bouchard	mairesse	Dixville (M)
Marie-Ève Breton	mairesse	East Hereford (M)
Réjean Masson	maire	Martinville (M)
Gérard Duteau	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	maire	Saint-Malo (M)
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Line Gendron	conseillère	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	mairesse	Waterville (V)

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

3.0 ORDRE DU JOUR

4.0 PROCÈS-VERBAUX

- 4.1 Approbation de la session ordinaire du 18 septembre 2019
- 4.2 Suivi des procès-verbaux et des rencontres
 - 4.2.1 Plastiques agricoles
 - 4.2.2 Table des MRC de l'Estrie – Réseau d'accueil estrien

5.0 TRÉSORERIE

- 5.1 Paiement des comptes
 - 5.1.1 Comptes payés
 - 5.1.2 Comptes à payer
- 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation des dépenses
- 5.3 Suivis et transferts budgétaires
 - 5.3.1 États comparatifs - Dépôt
- 5.4 Fonds Tillotson pour la région de Coaticook
- 5.5 Régie de récupération de l'Estrie – Prévisions budgétaires 2020
- 5.6 Journée annuelle de réflexion des élus – Ratification
 - 5.6.1 Opportunité de l'achat d'une auto
 - 5.6.2 Maintien du poste de l'agent de développement agricole
 - 5.6.3 Réaménagement du service d'aménagement



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 5.6.4 Projets 2020 – Priorisation financière
 - 5.6.5 Fédération canadienne des municipalités
 - 5.6.6 Regroupement des services incendie
 - 5.6.7 Appel d’offres en commun pour déchets et compost
 - 5.6.8 Critères de répartition de quote-part (T@CTIC et Catalyse)
 - 5.7 Refinancement – Règlement n° 4-012 (2013) – règlement d’emprunt décrétant l’exécution de travaux de réaménagement du centre administratif de la MRC d’un maximum de 400 000 \$
 - 5.7.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 317 400 \$ qui sera réalisé le 23 octobre 2019
 - 5.7.2 Résolution de concordance
 - 5.7.3 Résolution décrétant l’emprunt de 317 400 \$ et désignant les signataires de l’emprunt
 - 5.7.4 Résolution décrétant le choix de la proposition de RBC pour cet emprunt
 - 5.8 Renouvellement – Bornes électriques
- 6.0 AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT**
- 6.1 Document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d’urbanisme des municipalités de la MRC de Coaticook suite à l’entrée en vigueur du règlement 6-25.2
 - 6.2 Forêt Hereford
 - 6.2.1 Rapport annuel d’activités et projets à venir
 - 6.2.2 Suivi annuel de la servitude de conservation de Conservation Nature Canada
 - 6.2.3 Acte d’échange – Signature
 - 6.3 1^{er} prix – Concours Inspiration MMQ en gestion des risques 2019 – Projet d’espace de liberté de la rivière Coaticook visant à réduire les risques liés aux inondations sur le territoire
- 7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL**
- 8.0 AVIS DE MOTION**
- 9.0 RÈGLEMENT**
- 9.1 **Adoption** du règlement concernant les modalités de l’établissement de la quote-part supplémentaire des dépenses de la Partie « II » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l’exercice financier 2019 et de leur paiement par les municipalités locales
 - 9.2 **Adoption** du règlement modifiant le règlement 6-25 édictant le Schéma d’aménagement et de développement durable et de développement (SADD) de la MRC de Coaticook (Waterville)
- 10.0 AUTRES AFFAIRES**
- 10.1 Calendrier 2020 des sessions ordinaires du Conseil des élus de la MRC
 - 10.2 Calendrier 2020 des sessions ordinaires du Comité administratif de la MRC



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 10.3 Projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2023 – Commission scolaire des Hauts-Cantons

11.0 COMITÉS RÉGIONAUX ET AUTRES COMITÉS

- 11.1 Comité administratif (CA) de la MRC
11.1.1 Procès-verbal de la session ordinaire du 11 septembre 2019
- 11.2 Comité régional – Milieux naturels et environnement
11.2.1 Compte-rendu de la rencontre du 11 septembre 2019
- 11.3 Comité régional – Occupation du territoire
11.3.1 Compte-rendu de la rencontre du 2 octobre 2019
- 11.4 Comité régional de développement économique
11.4.1 Compte rendu de la rencontre du 1^{er} octobre 2019
- 11.5 Comité régional du développement des communautés
11.5.1 Compte rendu de la rencontre du 9 octobre 2019
11.5.2 FDMC - Croquarium
11.5.3 Création d'un dossier Jeunesse et désignation de l'élu(e) responsable
11.5.4 Modification de la composition du Comité régional du développement des communautés

12.0 CORRESPONDANCE

- 12.1 Extrait du « Registre de Correspondance »
12.2 Centre d'action bénévole – Infolettre CAB Express – n° 88

13.0 PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

- 13.1 Préfet
13.2 Délégations et porteurs de dossier

14.0 AFFAIRES DIVERSES

- 14.1 Autres informations et/ou rapports
14.1.1 Équipe de la MRC
14.1.2 Fête régionale de la famille – Édition 2019

15.0 RETOUR SUR LA SESSION

16.0 CLÔTURE DE LA SESSION

1.0 OUVERTURE

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h38 par le préfet, Monsieur Bernard Marion, qui préside la rencontre et souhaite la bienvenue aux membres du conseil de la MRC. Le directeur général et secrétaire-trésorier Dominick Faucher ainsi que l'agente de communication marketing Amélia Carr sont présents. Nancy Bilodeau, greffière et secrétaire-trésorière adjointe, l'est également et fait fonction de secrétaire d'assemblée.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2019-10-179

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Line Gendron	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

CM2019-10-180

4.1 APPROBATION SESSION ORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2019

ATTENDU l'article 201 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;

ATTENDU que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 18 septembre 2019 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par la conseillère régionale Line Gendron

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 18 septembre 2019 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Line Gendron	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES

CM2019-10-181

4.2.1 PLASTIQUES AGRICOLES

ATTENDU que le contrat pour la cueillette, la récupération et le transport des plastiques agricoles avec S & D Taylor prendra fin le 31 décembre 2019 ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2019-06-126, le conseil de la MRC a confié le mandat à la greffière d'amorcer le processus d'appel d'offres public pour un contrat de cueillette, récupération et transport des plastiques agricoles pour une durée de 3 ans avec 2 années d'options pour le territoire des municipalités de Barnston-Ouest, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, Stanstead-Est et Waterville ainsi que Hatley et de Canton de Hatley ;

ATTENDU qu'aux termes du processus, aucune offre n'a été déposée à la MRC, bien que quelques entreprises aient commandé le devis sur le site du SE@O ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU le peu d'alternatives pour la valorisation du plastique recueilli ;

ATTENDU que Récup-Estrie traitera le plastique recueilli sur le territoire pour l'année 2020 ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2019-09-166 le conseil de la MRC a confié le mandat à la greffière d'amorcer le processus d'appel d'offres public pour un contrat de cueillette et transport des plastiques agricoles pour une durée de 2 ans avec 1 année d'option pour le territoire des municipalités de Barnston-Ouest, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, Stanstead-Est et Waterville ainsi que Hatley et de Canton de Hatley ;

ATTENDU que deux offres ont été reçues et analysées ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le procès-verbal d'ouverture des offres reçues de même que l'analyse des prix soumis préparés par la responsable d'adjudication des contrats ;

ATTENDU que 9152-2425 Québec Inc. a déposé une offre conforme avec le prix le plus bas ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter l'offre de services de 9152-2425 Québec Inc. au montant de 81 120 \$ pour l'année 2020 et 82 742,40 \$ pour 2021 avant toutes taxes pour effectuer la cueillette et transport des plastiques agricoles ;
- ▶ de réserver sa décision quant à l'année d'option pour 2022 au prix de 84 810,96 \$ avant toutes taxes ;
- ▶ d'autoriser la direction générale à signer le contrat et tout document afin de donner plein effet à la présente résolution ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net en 2020 d'un montant de 85 165,86 \$ dans la Partie I, département «*Plastiques agricoles*», au sein de la catégorie de fonctions «*Contrat de collecte*», poste budgétaire 02 45210 446 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, la facturation des municipalités de Hatley et de Canton de Hatley afin de donner plein effet à la présente résolution ;
- ▶ de procéder au paiement de la dépense, selon les facturations, telles que présentées et tel que convenu au contrat.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Line Gendron	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2019-10-182

4.2.2 TABLE DES MRC DE L'ESTRIE – RÉSEAU D'ACCUEIL ESTRIEN

ATTENDU qu'en vertu de l'article 17.5.1 de la *Loi sur le ministère Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire* (RLRQ, c. M-22.1), le MAMH a notamment pour mission de soutenir le développement régional en favorisant la coordination et la concertation des différents acteurs de ce développement dans une perspective de prise en charge par les collectivités locales et régionales dans le cadre d'un partenariat entre elles et l'État ;

ATTENDU que l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) prévoit notamment qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire ;

ATTENDU que le premier alinéa de l'article 126.3 de cette loi prévoit qu'une MRC peut conclure, avec des ministères ou organismes du gouvernement, et le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales ;

ATTENDU que la Table des MRC de l'Estrie a pour objectif d'appuyer toutes les démarches nécessaires à la réalisation des dossiers relatifs à l'aménagement du territoire et au développement socio-économique ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les MRC de l'Estrie (ci-après les PARTIES) conviennent de rejoindre des principes de la *Loi sur l'occupation et la vitalité des territoires* (RLRQ, c. 0-1.3) comme l'engagement des élus, la concertation, la complémentarité territoriale modulée, la cohérence et l'efficacité des planifications et des interventions sur les territoires de même que la subsidiarité ;

ATTENDU que les situations de dévitalisation et de recul démographique font de l'attractivité/rétention de population un enjeu primordial pour toutes les MRC de l'Estrie ;

ATTENDU que l'accueil de nouveaux arrivants «non immigrants», Canadiens ou Québécois d'autres régions pourrait bénéficier de services encore mieux structurés, développés et offerts à ces personnes ;

ATTENDU qu'en termes de services d'accueil aux nouveaux arrivants immigrants permanents, bien qu'il existe des services offerts par les organismes à mission régionale, le manque d'effectifs et de soutien financier fait en sorte qu'il s'agit d'un défi pour ces organismes que d'offrir, dans chacun des territoires de MRC de la région de l'Estrie, des ressources humaines et des actions d'accueil, attraction, intégration et rétention ;

ATTENDU la nécessité et la volonté collective de coordonner les efforts de ce réseau avec les efforts déjà existants des organismes sociaux et communautaires, les efforts en cours au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration pour l'inclusion des personnes immigrantes en région, ainsi que les efforts d'attraction en cours par la démarche régionale Vision Attractivité ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer le dépôt du projet de réseau d'accueil estrien au Fonds d'appui au rayonnement des régions ;
- ▶ de s'engager à affecter une somme totale de 36 539 \$ en argent et un total de 12 180 \$ en ressources pour la durée de l'Entente, soit 3 ans ;
- ▶ de confier le mandat à la MRC du Granit, d'agir à titre de porteur du projet pour la Table des MRC de L'Estrie ;
- ▶ d'autoriser le préfet à signer l'Entente de projet réseau d'accueil estrien 2020-2023 et tous les documents afférents afin de donner plein effet à la présente résolution ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution, à la MRC du Granit.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Line Gendron	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

5.0 TRÉSORERIE

5.1 PAIEMENT DES COMPTES

5.1.1 COMPTES PAYÉS

Le secrétaire-trésorier dépose la liste des comptes d'un montant total de 309 564,18 \$ payés au 16 octobre 2019, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 126 518,25 \$ comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 126 518,25 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

CM2019-10-183



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Line Gendron	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2019, pour le mois de septembre, comme ici au long reproduit.

5.3 SUIVIS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

5.3.1 ÉTATS COMPARATIFS - DÉPÔT

Point reporté avec l'accord des membres du conseil.

CM2019-10-184

5.4 FONDS TILLOTSON POUR LA RÉGION DE COATICOOK

ATTENDU qu'un nouveau fonds fut créé en 2012, soit le «Tillotson Coaticook Region Fund» ou le «Fonds Tillotson pour la région de Coaticook» grâce à la New Hampshire Charitable Foundation ;

ATTENDU que la MRC est le fiduciaire du fonds ;

ATTENDU que le Comité de sélection du «Tillotson Coaticook Region Fund/Fonds Tillotson pour la région de Coaticook» a la responsabilité d'approuver ou de rejeter les demandes d'aide financière adressées au fonds, sur la base de leur mérite quant aux objectifs généraux du fonds et d'en faire rapport au conseil de la MRC ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste des projets retenus pour le second appel de projets de 2019, pour un montant total de 102 445,21 \$ d'aide financière, dont 49 959 \$ ou 48,8 % pour le territoire de la MRC et en fait sienne comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter les projets retenus pour le second appel de projets de 2019, pour un montant total de 102 445,21 \$ d'aide financière, soient :

Organisme	Municipalité	Projet	Aide financière \$
Bibliothèque Lennoxville Library Centre communautaire Waterville	Sherbrooke /Lennoxville	Club de lecture	125,00
Harmonie de Coaticook	WAT	Piano et projection	820,00
Plein air Coaticook Club FADOQ Coaticook	COAT	Intégration pour jeunes	300,00
Carrefour loisir MRC Coaticook	COAT	Toilettes chimiques	900,00
Fondation du Collège Rivier	COAT	Changer équipements informatiques	1 000,00
Meals on wheels North-Hatley Centre communautaire Coaticook	MRC	Sécurijour Coaticook 2020	1 000,00
Alexander Galt Pipers	COA	Mise à jour	1 100,00
Bulwer Golden Age	North Hatley / Memphrémagog	Fournitures alimentaires	1 200,00
Ass. Sportive du lac Wallace	COA	Projecteur	1 236,00
Royal Legion Branch 242	Sherbrooke /Lennoxville	Flag football féminin	1 464,21
Lampe Foundation	Cookshire- Eaton / HSF	Projet location	1 000,00
Musée Colby-Curtis	STH	Initiation pêche blanche	1 600,00
Comité loisirs Martinville	North Hatley / Memphrémagog	Chauffage	1 000,00
Municipalité Village Ayer's Cliff	Ste-Catherine H / Memphrémagog	Bourses Post Secondaire	2 000,00
Sunnyside	Stanstead / Memphrémagog	Programme éducatif primaire	500,00
Acti-sports Coaticook	MAR	Loisirs Martinville et environ	2 000,00
Alexander Galt Scholarship fund	Ayer's Cliff / Memphrémagog	Magie de Noël	2 500,00
Mental Health Estrie	Stanstead / Memphrémagog	Sunnyside programme dépannage	1 700,00
Camp Massawippi	MRC	Équipement de gymnastique	3 000,00
Comité loisirs de St- Malo	Sherbrooke /Lennoxville	Bourses	4 000,00
	MRC	Bringing MHE into 21t century	2 500,00
	Ayer's Cliff / Memphrémagog	Bateau pour ski nautique adapté	5 000,00
	STM	Renouvellement tables et chaises	3 000,00



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Organisme	Municipalité	Projet	Aide financière \$
Maison de la famille MRC Coaticook	MRC	Ameublement halte- garderie	4 000,00
MRC Coaticook	MRC	Enseigner la région de Coaticook	2 500,00
5e groupe Scout Coaticook	MRC	Ouverture d'Aventuriers	5 000,00
Sunnyside Elementary School	Stanstead / Memphrémagog	Collations	5 000,00
North-Hatley Curling club	North Hatley / Memphrémagog	Compresseur et lame nettoyante	5 000,00
Border Miner hockey	Stanstead / Memphrémagog	Glace Novice et Pee wee	7 000,00
École St-Barthelemy Ayer's Cliff	Ayer's Cliff / Memphrémagog	Embellissement cour	10 000,00
Centre action bénévole Coaticook	MRC	Paniers Noël et cuisine collective	10 000,00
Klinck Foundation	WAT	Aide financière Résidents	10 000,00
Stanstead County agricultural	Stanstead / Memphrémagog	Expo 2019	5 000,00
24 projets		TOTAL	102 445,21

- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense et l'émission des chèques aux bénéficiaires, sur réception des fonds de la New Hampshire Charitable Foundation à cet effet ;
- ▶ de réitérer au Comité de sélection du «Tillotson Coaticook Region Fund/Fonds Tillotson pour la région de Coaticook» et ce avec l'accord des représentants de la Fondation Tillotson, qu'aucun chèque ne sera émis par la MRC lors de l'appel de projets du printemps 2020 ou tout autre appel de projets si les rapports devant être fournis à la MRC par le Comité afin que la MRC rencontre ses obligations ne lui sont pas remis de manière à assurer ces obligations en regard à son rôle de fiduciaire.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Line Gendron	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

CM2019-10-185

5.5 RÉGIE DE RÉCUPÉRATION DE L'ESTRIE – PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2020

ATTENDU que les administrateurs de la Régie de récupération de l'Estrie ont établi les prévisions financières de l'organisme pour l'année 2020 aux termes de la résolution R.T.R. 2019-1115-00 de la séance du conseil d'administration de la Régie ;

ATTENDU que cette résolution fait état d'une quote-part passant de 7,00 \$/porte à 12,00 \$/porte pour l'année 2020 ;

ATTENDU que les membres du conseil de la MRC prennent en compte lesdites prévisions budgétaires et en font leurs comme ici au long reproduites ;

ATTENDU que les prévisions budgétaires doivent être adoptées par chacun des membres de la Régie ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook est membre de la Régie de récupération de l'Estrie ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par la conseillère régionale Marie-Ève Breton

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter l'établissement d'une quote-part à 12,00 \$/porte pour l'année 2020 et les prévisions budgétaires 2020 de la Régie de récupération de l'Estrie, telles que présentées par la résolution R.T.R. 2019-1115-00 ;
- ▶ de faire parvenir une copie de la présente résolution à la Régie de récupération de l'Estrie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Line Gendron	2	2,78		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

5.6 JOURNÉE ANNUELLE DE RÉFLEXION DES ÉLUS - RATIFICATION

Les membres du conseil de la MRC de Coaticook ont tenu leur journée de réflexion annuelle, le 10 octobre dernier. Certains des sujets abordés ont un impact certain sur le budget 2020.

CM2019-10-186

5.6.1 OPPORTUNITÉ DE L'ACHAT D'UNE AUTO

ATTENDU l'analyse présentée sur l'opportunité de procéder à l'achat d'un véhicule pour 2020 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU de ne pas procéder à l'achat d'un véhicule pour 2020 et de répéter l'évaluation dans le temps afin d'évaluer de temps à autre l'opportunité de procéder à un tel achat.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Line Gendron	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2019-10-187

5.6.2 MAINTIEN DU POSTE DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 2016-CA-01-18, Monsieur Étienne Lafortune fut embauché au poste de chargé de projet pour la réalisation du PDZA, pour une durée pouvant aller jusqu'à 18 mois ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2017-03-67, Monsieur Étienne Lafortune fut nommé agent agroalimentaire-agricole, pour une période de 24 mois, à compter du 24 mai 2017 ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 2019-CA-02-50, le contrat de travail de l'agent de développement agricole fut prolongé jusqu'au 24 mai 2020 ;

ATTENDU la discussion sur la pérennisation de son poste lors de la journée annuelle de réflexion des élus de la MRC ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU de modifier le statut attribué au poste d'agent de développement agricole en poste permanent à compter du 24 mai 2020.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Line Gendron	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION



CM2019-10-188

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.6.3 RÉAMÉNAGEMENT DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT

ATTENDU la présentation de la direction générale à propos du service de l'aménagement et des besoins en ressources humaines avec l'ajout de nouvelles responsabilités, telles le plan de protection des milieux humides et hydriques, plan de mobilité durable, etc. ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU

- ▶ de confier le mandat à la direction générale de procéder à un appel de candidatures pour une ressource additionnelle à compter de 2020 afin de combler le besoin de ressources humaines au sein du service de l'aménagement ;
- ▶ d'autoriser la direction générale à mettre de l'avant le processus d'embauche et à négocier les conditions d'embauche du candidat qui sera retenu, l'engagement et la rémunération du candidat retenu devant faire l'objet d'une résolution du comité administratif ou du conseil de la MRC ;
- ▶ d'offrir aux municipalités locales les services de la ressource, jusqu'à un maximum de 40 % de son temps et de les facturer à la carte.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Line Gendron	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2019-10-189

5.6.4 PROJETS 2020 – PRIORISATION FINANCIÈRE

ATTENDU les divers fonds à la disposition de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU la présentation de la direction générale de divers projets qui seront mis en œuvre au cours de l'année financière 2020 ;

ATTENDU que certains de ceux-ci devront être priorisés lors de l'élaboration des prévisions budgétaires ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU de tenir compte de la provenance des fonds, des projets et des orientations suivants lors de l'élaboration des prévisions budgétaires de la MRC pour l'exercice financier 2020, soient :

- Synergie Estrie 20 000 \$/an pour 3 ans (60 000 \$) ;
- Fonds Catalyse 100 000 \$/3 ans ;
- Enseigner la région de Coaticook 6 022 \$ en 2020 ;
- Services régionaux d'animation À retravailler, notamment pour
estivale diminuer l'écart de coût entre les
offres ;
- Plan d'action en loisirs Retravailler avec statu quo sur le
nombre d'heures des ressources ;
- Plan d'action sur la pollution Pas en 2020 ;
lumineuse
- Projet de mise en valeur des 5 061 \$ pour plans et devis
paysages
- CIARC : soutien aux 100 000 \$
infrastructures
- Complexes agroalimentaires 100 000 \$

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Line Gendron	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

CM2019-10-190

5.6.5 FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

ATTENDU que la Fédération canadienne des municipalités réitère son invitation à la MRC à devenir membre de son organisme pour que toutes les régions aient une voix forte ;

ATTENDU que l'adhésion peut se faire via la MRC pour l'ensemble des municipalités ou chacune des municipalités locales peut le faire de façon individuelle ;

ATTENDU que la municipalité de Barnston-Ouest a choisi d'y adhérer en 2019 ;

ATTENDU que la Municipalité renouvellera son adhésion pour 2020 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Line Gendron
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU

- ▶ de ne pas adhérer à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) mais de rembourser les frais de la cotisation de Barnston-Ouest pour y adhérer pour 2020 ;
- ▶ d'affecter et d'engager pour l'exercice financier 2020, le crédit net maximal de 250 \$ y étant associé dans la Partie I, département «Général», la catégorie de fonctions «Admin - autres, Cotisation et abonnements», poste budgétaire 02 19001 494, à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement sur réception de la facture et des équipements, ainsi que les écritures comptables requises pour les immobilisations.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Line Gendron	2	2,78		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-10-191

5.6.6 REGROUPEMENT DES SERVICES INCENDIE

ATTENDU les discussions portant sur une étude de regroupement des services incendie, lors de la journée annuelle de réflexion des élus de la MRC ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Marie-Ève Breton
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU de ne pas déposer de demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation avant le 8 novembre 2019 pour évaluer l'opportunité d'un ou plusieurs regroupement(s) des services incendie œuvrant sur le territoire.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Line Gendron	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-10-192

5.6.7 APPEL D'OFFRES EN COMMUN POUR DÉCHETS ET COMPOST

ATTENDU les discussions portant sur un appel d'offres en commun pour le transport et la collecte des déchets et des matières compostables, lors de la journée annuelle de réflexion des élus de la MRC ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU de confier à la responsable de l'adjudication de contrat de procéder en 2020 à un appel d'offres en commun pour les municipalités locales pour :

- le transport et la collecte des déchets et des matières compostables à compter de 2021, en tenant compte de l'échéance des contrats en cours ;
- l'achat de bacs roulants.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Line Gendron	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-10-193

5.6.8 CRITÈRES DE RÉPARTITION DE QUOTE-PART (T@CTIC ET CATALYSE)

ATTENDU que conformément à l'article 205 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), les dépenses de la MRC sont réparties, entre les municipalités qui doivent contribuer à leur paiement, selon tout critère que le conseil détermine et qui varie selon la nature des dépenses ;

ATTENDU que conformément à l'article 205.1 de cette même loi, le conseil peut prévoir également les modalités de l'établissement de la quote-part de ses dépenses et de son paiement par les municipalités locales ;

ATTENDU les discussions, lors de la journée annuelle de réflexion des élus de la MRC, portant sur les critères de répartition d'une quote-part éventuelle liée à deux projets particuliers, soit le cautionnement des obligations de la T@CTIC et l'investissement dans le Fonds Catalyse ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU de confier le mandat à la direction générale de procéder à la rédaction d'un règlement de partage d'une quote-part éventuelle liée à deux projets particuliers, de la façon suivante :

- Cautionnement des obligations de la T@CTIC, basé sur le nombre de portes mal desservies par municipalité ;
- Investissement dans le Fonds Catalyse, basé 50 % sur la richesse foncière uniformisée (RFU) et 50 % sur la population des municipalités locales.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Line Gendron	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

5.7 REFINANCEMENT – RÈGLEMENT NO 4-012 (2013) – RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA MRC D'UN MAXIMUM DE 400 000 \$

CM2019-10-194

5.7.1 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 317 400 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 23 OCTOBRE 2019

ATTENDU que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité régionale de comté de Coaticook souhaite emprunter par billets pour un montant total de 317 400 \$ qui sera réalisé le 23 octobre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
--------------------------------	------------------------------



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

4-012 (2013)	317 400 \$
--------------	------------

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 4-012 (2013), la Municipalité régionale de comté de Coaticook souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU

- ▶ QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :
 1. les billets seront datés du 23 octobre 2019 ;
 2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 23 avril et le 23 octobre de chaque année ;
 3. les billets seront signés par le préfet et le secrétaire-trésorier/directeur général ;
 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	17 400 \$	
2021.	17 800 \$	
2022.	18 400 \$	
2023.	18 800 \$	
2024.	19 400 \$	(à payer en 2024)
2024.	225 600 \$	(à renouveler)

- ▶ QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 4-012 (2013) soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 23 octobre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Line Gendron	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-10-195

5.7.2 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 23 octobre 2019, au montant de 317 400 \$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-9) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article ;

ATTENDU que la teneur des soumissions reçues est à l'effet :

1 -BANQUE ROYALE DU CANADA

17 400 \$	2,93000 %	2020
17 800 \$	2,93000 %	2021
18 400 \$	2,93000 %	2022
18 800 \$	2,93000 %	2023
245 000 \$	2,93000 %	2024

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,93000 %

2 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

17 400 \$	2,25000 %	2020
17 800 \$	2,30000 %	2021
18 400 \$	2,40000 %	2022
18 800 \$	2,50000 %	2023
245 000 \$	2,60000 %	2024

Prix : 98,49900 Coût réel : 2,93896 %

3 -CAISSE DESJARDINS DES VERTS-SOMMETS DE L'ESTRIE

17 400 \$	3,48000 %	2020
17 800 \$	3,48000 %	2021
18 400 \$	3,48000 %	2022
18 800 \$	3,48000 %	2023
245 000 \$	3,48000 %	2024

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,48000 %



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Marie-Ève Breton
APPUYÉE par la conseillère régionale Line Gendron

IL EST RÉSOLU

- ▶ QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- ▶ QUE, la Municipalité régionale de comté de Coaticook accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 23 octobre 2019 au montant de 317 400 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 4-012 (2013). Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** ;
- ▶ QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Line Gendron	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM219-10-196

5.7.3 RÉSOLUTION DÉCRÉTANT L'EMPRUNT DE 317 400 \$ ET DÉSIGNANT LES SIGNATAIRES DE L'EMPRUNT

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a approuvé le 30 octobre 2013, le règlement d'emprunt 4-012 (2013) que le conseil de la MRC a adopté lors de la session ordinaire tenue le 21 août 2013, suite à une modification par résolution



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

conformément à l'article 1076 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;

ATTENDU que ce règlement décrète un emprunt pour l'exécution de travaux de réaménagement de son centre administratif afin de pourvoir à des améliorations au centre, à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et à la sécurité de ses employés, locataires et usagers ;

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook a récemment demandé, par l'entremise du système électronique «Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 23 octobre 2019, au montant de 317 400 \$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article ;

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- ▶ QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- ▶ QUE, la BANQUE ROYALE DU CANADA (ci-après la Banque Royale) est par les présentes nommée la banque du client (MRC de Coaticook) ;
- ▶ QUE le préfet ainsi que le secrétaire-trésorier et directeur général, conjointement ont l'autorisation d'agir au nom du client pour :
 - (a) retirer des fonds ou ordonner que des fonds soient virés des comptes du client par quelque moyen que ce soit, notamment en établissant, tirant, acceptant, endossant ou signant des chèques, des billets à ordre, des lettres de change, des ordres de paiement d'espèces ou d'autres effets ou en donnant d'autres instructions ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- (b) signer toute convention ou autre document ou instrument établi avec Banque Royale ou en faveur de celle-ci, y compris des conventions et contrats relatifs aux produits et aux services fournis au client par Banque Royale ; et
 - (c) poser, ou autoriser une ou plusieurs personnes à poser, l'un ou l'autre des actes suivants :
 - (i) recevoir de Banque Royale toutes espèces ou tout titre, instrument ou autre bien du client détenus par Banque Royale, en garde ou à titre de garantie, ou donner des directives à Banque Royale pour la remise ou le transfert de telles espèces, de tels titres, de tels instruments ou de tels autres biens à toute personne désignée dans de telles directives ;
 - (ii) déposer, négocier ou transférer à Banque Royale, au crédit du client, des espèces ou tout titre, instrument et autre bien et, à ces fins, les endosser au nom du client (au moyen d'un timbre en caoutchouc ou autrement), ou de tout autre nom sous lequel le client exerce ses activités ;
 - (iii) donner instruction à Banque Royale, par quelque moyen que ce soit, de débiter les comptes de tiers pour dépôt au crédit du client ; et
 - (iv) recevoir des relevés, des instruments et d'autres effets (y compris des chèques payés) et documents ayant trait aux comptes du client à Banque Royale ou à tout service de Banque Royale, et régler et approuver les comptes du client à Banque Royale ;
- QUE, les instruments, instructions, conventions (notamment des contrats pour les produits ou services fournis par Banque Royale) et documents établis, tirés, acceptés, endossés ou signés (sous le sceau de la compagnie ou autrement) comme il est prévu dans la présente résolution et remis à Banque Royale par toute personne, aient plein effet et obligent le client ; Banque Royale est, par les présentes, autorisée à agir sur la foi de ces documents et effets et à y donner suite ;
- QUE, la Banque Royale recevra :
- (a) une copie de la présente résolution ; et
 - (b) une liste approuvée des personnes autorisées par la présente résolution à agir au nom du client, ainsi qu'un avis écrit de toute modification apportée à cette liste ainsi que des spécimens de leur signature ;
 - (c) ces documents doivent être certifiés par le Préfet ainsi que le secrétaire-trésorier et directeur général du client ; et
 - (d) une liste de toutes les autorisations accordées en vertu du paragraphe 2c) de la présente résolution ;
- QUE, tout document fourni à Banque Royale conformément à la présente résolution aura force obligatoire pour le client jusqu'à ce qu'un nouveau document écrit abrogeant ou remplaçant le précédent soit reçu par la succursale ou l'agence de Banque Royale où le client détient un compte, et sa réception dûment accusée par écrit.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Line Gendron	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-10-197

5.7.4 RÉSOLUTION DÉCRÉTANT LE CHOIX DE LA PROPOSITION DE RBC POUR CET EMPRUNT

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook a demandé, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 23 octobre 2019, au montant de 317 400 \$ pour procéder au refinancement du règlement d'emprunt 4-012 (2013) ;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article ;

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU

- ▶ QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ QUE, la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 23 octobre 2019 au montant de 317 400 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 4-012 (2013). Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** ;
- ▶ QUE pour valeur reçue, la MRC de Coaticook promet de payer à l'ordre de la BANQUE ROYALE DU CANADA (la BANQUE) à sa succursale du 7101 avenue du Parc, 5^e étage, Montréal (Québec) H3N 1X9, la somme de TROIS CENT DIX-SEPT MILLE QUATRE CENTS DOLLARS (317 400 \$) (ci-après appelée le capital) par versements annuels comme suit :

<u>17 400 \$</u>	<u>23 octobre 2020</u>
<u>17 800 \$</u>	<u>23 octobre 2021</u>
<u>18 400 \$</u>	<u>23 octobre 2022</u>
<u>18 800 \$</u>	<u>23 octobre 2023</u>
<u>245 000 \$</u>	<u>23 octobre 2024</u>

- ▶ majoré des intérêts courus sur le capital impayé au taux annuel de **2,93** pour cent après comme avant échéance, défaut ou jugement, plus l'intérêt sur les intérêts échus au taux établi pour le capital. Les intérêts seront calculés et payables semi annuellement à compter de la date du présent billet (23 octobre 2019). Le paiement des intérêts et le remboursement du capital seront effectués conformément à l'échéancier établi par le Ministère des Finances (joint en annexe de la présente résolution) ;
- ▶ les paiements partiels seront d'abord affectés au règlement des intérêts courus. Si un versement quelconque du capital ou les intérêts échus ne sont pas réglés à sa date d'échéance, la totalité du capital et des intérêts courus deviendra immédiatement exigible au gré de la Banque. La MRC de Coaticook renonce par les présentes à la présentation au paiement de ce billet à ordre.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Line Gendron	2	2,78		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-10-198

5.8 RENOUELEMENT – BORNES ÉLECTRIQUES

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2016-05-154, le projet territorial de circuit électrique a bénéficié d'une aide financière de 35 000 \$ du Fonds de développement du territoire de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au renouvellement du service de gestion et de télécommunication des bornes qui ont été installées à Barnston-Ouest, Compton, East Hereford, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Waterville ainsi qu'au bureau d'accueil touristique pour la période du 1^{er} août 2019 au 31 juillet 2021 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter de procéder au renouvellement du service de gestion et de télécommunication des bornes électriques qui ont été antérieurement installées sur le territoire, sur la base de la proposition d'AddEnergie, au coût de 220 \$/borne/année avant toutes taxes ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 3 233,62 \$ dans la Partie I, département «Général», au sein de la catégorie de fonctions «Administration – autres, Électricité», poste budgétaire 02 19001 680 à cet effet ;
- ▶ de refacturer le 461,95 \$ aux municipalités de Barnston-Ouest, Compton, East Hereford, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette et Waterville pour leur borne respective ;
- ▶ d'appliquer les revenus supplémentaires, qui seront alors disponibles dans la Partie I, département «Général», au sein de la catégorie de fonctions «Services rendus – autres services rendus», poste budgétaire 01 23410 100 au paiement partiel de la dépense afin que la MRC n'assume que la dépense réellement encourue pour la borne au bureau d'accueil touristique ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de la facture sur réception.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Line Gendron	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

6.0 AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

CM2019-10-199

6.1 DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE COATICOOK SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 6-25.2

ATTENDU que le conseil prend en compte le document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités locales, suite à l'entrée en vigueur de la modification 6-25.2 au schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU d'adopter le document indiquant la nature des modifications du schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC tel que pris en compte par ce conseil, soit :

«Conformément à l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), lors de l'adoption d'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement, le conseil de la MRC doit adopter un document indiquant la nature des modifications que chacune des municipalités devra apporter à sa réglementation d'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur d'une modification du schéma d'aménagement.

Suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 6-25.2 modifiant le schéma d'aménagement et de développement durable, les municipalités suivantes pourront modifier leurs outils d'urbanisme (plan d'urbanisme et zonage) afin de permettre également les usages « services publics » et « services institutionnels », mais seulement dans des bâtiments existants au 15 mars 2017 **et** seulement dans des bâtiments situés hors de la zone agricole permanente au niveau de l'affectation récréative, soient :

- ✓ Ville de Coaticook (Parc de la Gorge) ;
- ✓ Ville de Waterville (ancien Camp Val-Estrie).



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Les autres municipalités de la MRC de Coaticook ne sont pas affectées par cette modification.»

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Line Gendron	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

6.2 FORÊT HEREFORD

6.2.1 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS ET PROJETS À VENIR

Le rapport annuel 2018-2019 de Forêt Hereford est déposé et présenté aux membres du conseil de la MRC. Il est également disponible sur le site web de l'organisme au www.forethereford.org. La MRC fut investie des droits du donateur lors de la donation à Forêt Hereford de la propriété forestière de Tillotson. À cet effet, le rapport annuel d'activités de Forêt Hereford doit être présenté au conseil de la MRC. Monsieur Dany Senay, directeur général ainsi que Monsieur François Bouchy-Picon, président ont donc brièvement présenté le rapport annuel d'activités et les projets à venir.

CM2019-10-200

6.2.2 SUIVI ANNUEL DE LA SERVITUDE DE CONSERVATION DE CONSERVATION NATURE CANADA

ATTENDU que la MRC fut désignée comme organisme de surveillance dans le cadre du Fonds de dotation en faveur de Conservation Nature du Canada (CNC) lors de la donation à Forêt Hereford de la propriété forestière de Tillotson ;

ATTENDU qu'à cet effet, la MRC doit vérifier que Forêt Hereford respecte les termes de la servitude de conservation forestière ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les documents d'échange entre Conservation Nature du Canada (CNC) et Forêt Hereford sont déposés à cet effet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU d'accepter le dépôt des documents d'échange entre Conservation Nature du Canada (CNC) et Forêt Hereford et d'encourager Forêt Hereford à respecter les termes de la servitude de conservation forestière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Line Gendron	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-10-201

6.2.3 ACTE D'ÉCHANGE - SIGNATURE

ATTENDU la demande de Forêt Hereford Inc. et de Richard Côté dans le contexte d'une correction cadastrale nécessaire suite à la rénovation cadastrale d'échanger des parcelles des lots 5 487 465 et 5 486 332 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook, sans bâtisse dessus construites, circonstances et dépendances à East Hereford ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte un projet de cession préparé par Me Luc Custeau, notaire et en fait sien, comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que la MRC est investie des droits du donateur «Les Fermes et Forêts Tillotson Ltée/Tillotson Farms and Forest Ltd» ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver le projet d'acte d'échange tel que décrit à la présente ;
- ▶ d'autoriser le préfet et la greffière et directrice générale adjointe à le signer pour et au nom de la MRC de Coaticook ;
- ▶ de transmettre copie conforme de cette résolution au conseiller juridique des requérants.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Line Gendron	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

6.3 1^{ER} PRIX – CONCOURS INSPIRATION MMQ EN GESTION DES RISQUES 2019 – PROJET D'ESPACE DE LIBERTÉ DE LA RIVIÈRE COATICOOK VISANT À RÉDUIRE LES RISQUES LIÉS AUX INONDATIONS SUR LE TERRITOIRE

La greffière dépose la lettre de félicitations de la Mutuelle des municipalités du Québec pour le 1^{er} prix remporté par la MRC au concours Inspiration MMQ en gestion des risques 2019. La MRC se verra remettre la somme de 10 000 \$ pour son projet d'espace de liberté de la rivière Coaticook mené par des universitaires et visant à réduire les risques liés aux inondations sur son territoire. Le prix devra être utilisé pour la formation des élus et employés de la MRC ou l'achat d'équipement ou de matériel relatif à un projet ou une activité de gestion des risques. Une résolution à cet effet doit être transmise à la MMQ. Le sujet sera discuté lors d'une prochaine rencontre.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

Rien à signaler.

8.0 AVIS DE MOTION

8.1 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES (T@CTIC ET SYNERGIE ESTRIE)

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) par la conseillère régionale Nathalie Dupuis, qu'un règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement d'une éventuelle quote-part des dépenses de la partie « I » de la MRC de Coaticook et de leur paiement par les municipalités locales sera adopté à une prochaine session de ce conseil. Le règlement sera exclusivement pour les départements suivants : T@CTIC et Synergie Estrie. Le critère de répartition pour le cautionnement des obligations de la T@CTIC sera basé sur le nombre de portes mal desservies par municipalité et l'investissement dans le Fonds Catalyse, sera réparti 50 % sur la richesse foncière uniformisé (RFU) et 50 % sur la population des municipalités locales.

9.0 RÈGLEMENTS

CM2019-10-202

9.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES DE LA PARTIE « II » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES (URBANISME)

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-088 (2019) «*Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part supplémentaire des dépenses de la Partie «II» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2019 et de leur paiement par les municipalités locales*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 18 septembre 2019 ;

ATTENDU que le projet de règlement fut également déposé et présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement d'une quote-part additionnelle de la partie «II» de 50 913 \$ pour le département «Plan et règlements» ainsi que sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement, pour l'année 2019 ;

ATTENDU que le paiement sera toutefois exigible en janvier 2020 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 3-088 (2019) «*Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part supplémentaire des dépenses de la Partie «II» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2019 et de leur paiement par les municipalités locales*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-088 (2019), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Line Gendron	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION



CM2019-10-203

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 6-25 ÉDICTANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE DÉVELOPPEMENT (SADD) DE LA MRC DE COATICOOK (WATERVILLE)

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook peut modifier son schéma d'aménagement suivant le processus établi par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

ATTENDU qu'un tel processus commence par l'adoption d'un projet de règlement et en spécifiant la fonction de la commission d'aménagement, l'endroit et l'heure d'au moins une assemblée de consultation sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 18 septembre 2019 ;

ATTENDU qu'un projet de règlement fut adopté et transmis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du territoire, conformément à la loi ;

ATTENDU qu'une assemblée de consultation publique a eu lieu le 11 octobre 2019 et que personne ne s'est objecté ;

ATTENDU que le règlement n'a pas été modifié ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet de ce projet de règlement soit de modifier le schéma d'aménagement et de développement durable afin de permettre également les usages «services publics» et «services institutionnels» mais seulement dans des bâtiments existants au 15 mars 2017 et seulement dans des bâtiments situés hors de la zone agricole permanente au niveau de l'affectation récréative, soient dans les endroits suivants :

- ✓ Ville de Coaticook (Parc de la Gorge) ;
- ✓ Ville de Waterville (ancien Camp Val-Estrie) ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Line Gendron

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adopter le règlement numéro 6-25.2 modifiant le règlement numéro 6-25 concernant le schéma d'aménagement et de développement durable sur le territoire de la MRC de Coaticook, comme ici au long reproduit et tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 6-25.2 et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Line Gendron	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

10.0 AUTRES AFFAIRES

CM2019-10-204

10.1 CALENDRIER 2020 DES SESSIONS ORDINAIRES DU CONSEIL DES ÉLUS DE LA MRC

ATTENDU que suite à la sanction de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale* (L.Q., 2008, c. 18), le 12 juin 2008, le conseil doit établir par résolution un calendrier des séances ordinaires pour l'année suivante ;

ATTENDU qu'un avis public du calendrier doit être donné par la suite ;

ATTENDU que le calendrier peut être modifié par le conseil, par un nouvel avis public et une résolution à cet effet ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le projet de calendrier pour l'année 2020 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter le calendrier, tel que proposé des sessions ordinaires du conseil de la MRC de Coaticook, pour l'année 2020 ;
- ▶ de procéder à la publication dudit calendrier par avis public conformément à la réglementation en vigueur.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Line Gendron	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-10-205

10.2 CALENDRIER 2020 DES SESSIONS ORDINAIRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC

ATTENDU que suite à la sanction de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale* (L.Q., 2008, c. 18), le 12 juin 2008, le conseil doit établir par résolution un calendrier des séances ordinaires pour l'année suivante ;

ATTENDU qu'un avis public du calendrier doit être donné par la suite ;

ATTENDU que le calendrier peut être modifié par le conseil, par un nouvel avis public et une résolution à cet effet ;

ATTENDU que le comité administratif s'étant fait déléguer certains pouvoirs du conseil, les mêmes obligations sont applicables pour la publication de ses séances ordinaires ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le projet de calendrier du comité administratif (CA) pour l'année 2020 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Marie-Ève Breton
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter le calendrier, tel que proposé des sessions ordinaires du comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook, pour l'année 2020 ;
- ▶ de procéder à la publication dudit calendrier par avis public conformément à la réglementation en vigueur.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Line Gendron	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-10-206

10.3 PROJET DE PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2020-2023 – COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTS-CANTONS

ATTENDU que la secrétaire dépose le projet de plan triennal 2020-2023 de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Hauts-Cantons conformément à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

ATTENDU que le conseil des commissaires procédera à l'adoption de ce plan lors de sa séance du 17 décembre 2019 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU d'accepter le plan triennal 2020-2023 de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Hauts-Cantons tel que soumis.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Line Gendron	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

11.0 COMITÉS RÉGIONAUX ET AUTRES COMITÉS

11.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC

11.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

La greffière dépose le procès-verbal de la session ordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook du 11 octobre 2019.

11.2 COMITÉ RÉGIONAL - MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT

11.2.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 11 SEPTEMBRE 2019

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional Milieux naturels et Environnement de la MRC de Coaticook du 11 septembre 2019. Le président et élu responsable des dossiers Cours d'eau, Monsieur Johnny Pizar en fait un bref résumé.

11.3 COMITÉ RÉGIONAL - OCCUPATION DU TERRITOIRE

11.3.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 2 OCTOBRE 2019

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de l'Occupation du territoire de la MRC de Coaticook du 2 octobre 2019.

11.4. COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.4.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 1^{er} OCTOBRE 2019

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de développement économique de la MRC de Coaticook du 1^{er} octobre 2019.

11.5 COMITÉ RÉGIONAL DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

11.5.1 COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 9 OCTOBRE 2019

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional du développement des communautés de la MRC de Coaticook du 9 octobre 2019.

CM2019-10-207

11.5.2 FDMC – CROQUARIUM

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2016-05-154, le projet «Ensemble, nourrir l'avenir» visant à développer différents outils à l'intention des parents, enseignants du secondaire et producteurs/transformateurs de la MRC afin de les outiller à long terme dans une démarche d'éducation alimentaire auprès des jeunes tout en valorisant le dynamisme de notre secteur agroalimentaire, présenté par l'organisme Croquarium fut jugé admissible à une aide financière du Fonds de développement de la MRC de Coaticook (FDMC) ;

ATTENDU que le coût total du projet déposé était évalué à 77 081 \$ et l'aide financière admissible de 9 000 \$ pour le réaliser ;

ATTENDU qu'aux termes du protocole, l'aide financière devait servir uniquement aux fins convenues entre les parties ;

ATTENDU les changements apportés unilatéralement par Croquarium au projet ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional du développement des communautés de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 9 octobre 2019 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU de ne pas procéder au dernier versement, malgré ce que prévoit le protocole d'aide financière avec Croquarium pour le projet «Ensemble, nourrir l'avenir» en raison des changements apportés unilatéralement au projet par l'organisme et ainsi de maintenir une proportion de contribution similaire à ce qui avait été initialement prévu, le montant ainsi récupéré pourra être utilisé lors du dernier appel à projets du Fonds.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Line Gendron	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-10-208

**11.5.3 CRÉATION D'UN DOSSIER JEUNESSE ET
DÉSIGNATION DE L'ÉLU(E) RESPONSABLE**

ATTENDU que la MRC a obtenu la confirmation de son admissibilité à une aide financière de 40 000 \$ du Secrétariat à la jeunesse dans le cadre de la Stratégie jeunesse en milieu municipal ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional du développement des communautés de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 9 octobre 2019 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU de créer un nouveau dossier «Jeunesse» parmi les responsabilités des élus au sein du conseil de la MRC et de désigner Madame Line Gendron comme responsable de ce dossier.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Line Gendron	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-10-209

11.5.4 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ RÉGIONAL DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

ATTENDU que le règlement n° «4-022 (2018) créant les comités régionaux de la MRC de Coaticook et établissant les règles de régie interne» prévoit la composition de chacun des comités régionaux ;

ATTENDU que le Comité régional de développement des communautés est actuellement composé de 5 membres et que les personnes suivantes siègent d'office sur ce comité, soient :

- le préfet ;
- le maire de Coaticook ;
- l'élue responsable des questions «Famille et aînés» (RQFA) ;
- l'élue responsable du dossier «Culture» ;
- l'élue responsable du dossier «Loisirs» ;

ATTENDU la création du nouveau dossier «Jeunesse» ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional du développement des communautés de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 9 octobre 2019 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU de modifier le règlement n° «4-022 (2018) créant les comités régionaux de la MRC de Coaticook et établissant les règles de régie interne» afin que l'élue responsable des dossiers «Jeunesse» siège également d'office sur le Comité régional du développement des communautés de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Line Gendron	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

12.0 CORRESPONDANCE

12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La greffière dépose le compte-rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

12.2 CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE – INFOLETTRE CAB EXPRESS – N° 88

La greffière dépose l'infolettre n° 88 du Centre d'action bénévole (CAB) de la MRC de Coaticook à titre d'information.

13.0 PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

13.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Bernard Marion fait un bref retour sur les principales activités.

13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Les conseillers régionaux font un bref retour sur leurs principales activités.

14.0 AFFAIRES DIVERSES

14.1 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

14.4.1 ÉQUIPE DE LA MRC

L'agente de communication et marketing indique brièvement les principaux dossiers en cours.

14.4.2 FÊTE RÉGIONALE DE LA FAMILLE – ÉDITION 2019

Information est donnée à l'effet que la prochaine édition de la Fête régionale de la Famille se tiendra le dimanche 1^{er} décembre. La disponibilité des élu(e)s et de leur conjoint(e) est recensée.

15.0 RETOUR SUR LA SESSION

Rien à signaler.

16.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21h23.

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 16 octobre 2019.

Responsable des archives



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

